

Extrait du dossier de validation

NOTICE

Les étapes pour élaborer

**le dossier de validation des acquis de
l'expérience**

(Article. L. 613-3 du code de l'éducation)

Diplôme d'Etat de moniteur éducateur

([Arrêté](#) du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur)

La profession de moniteur éducateur¹

Contexte de l'intervention

Le moniteur éducateur exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D.142.1-1 du code de l'action sociale et des familles. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande de la personne accueillie ou accompagnée.

Le moniteur éducateur contribue à l'accompagnement socio-éducatif d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en situation de vulnérabilité et/ou en situation de handicap. Il intervient à toutes les étapes du projet personnalisé dans le respect du droit et des libertés des personnes dont il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination. Il accompagne les apprentissages et soutient le développement des capacités de socialisation, d'autonomie et d'insertion des personnes. Il participe à l'organisation de la vie quotidienne dans l'établissement et anime des temps individuels et collectifs.

Le moniteur éducateur concourt au projet éducatif spécialisé. Il est force de proposition dans la conception et l'animation d'activités éducatives individuelles ou collectives à visée inclusive en cohérence avec les projets personnalisés et le projet d'établissement.

Il est amené à déployer ses actions dans et hors l'établissement ou le service. Quel que soit le contexte d'intervention, il veille au respect des droits de la personne et favorise un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique pour la personne et/ou le groupe.

Le moniteur éducateur inscrit ses actions dans un travail d'équipe et partenarial nécessaire à la coordination des activités, à la continuité de l'accompagnement et à la qualité du service rendu à la personne et à son entourage.

Il veille à la bonne application des procédures, au respect du règlement de fonctionnement, met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques. Il s'inscrit dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle et adopte une posture réflexive.

Le moniteur éducateur intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que la personne ou le groupe soient auteurs de leur développement et renforcent les liens sociaux et les solidarités dans leur environnement de vie.

Champs d'intervention

Le moniteur éducateur exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il peut travailler dans des établissements qui relèvent du secteur privé non lucratif ou du secteur public.

Le moniteur éducateur intervient, à titre d'exemple, dans le secteur de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions, du handicap ou grand âge.

¹ Cf. arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

L'accès au diplôme d'Etat de moniteur éducateur par la validation des acquis de l'expérience

Le candidat ayant reçu une décision favorable à sa demande de recevabilité, constitue son dossier de validation comprenant la description de ses aptitudes, compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience dans les différentes activités exercées, et le cas échéant au cours de formations..

Le dossier de validation est soumis au jury constitué et présidé conformément au règlement et aux dispositions régissant le diplôme.

Le dossier de validation des acquis de l'expérience que vous complèterez, a pour objectif d'analyser votre expérience au regard des exigences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Sur la base de ce dossier, vous serez convoqué à un entretien avec le jury. Cet entretien vous donnera notamment la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

Les **principales activités** que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du DEME figurent dans le **référentiel professionnel** annexé à [l'arrêté](#) du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Le référentiel professionnel constitue, pour vous, un document de travail indispensable pour vous aider à la constitution du dossier de demande de VAE, notamment dans le choix des expériences et des situations à décrire.

Il rend compte des **principales activités** que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du DEME, à savoir :

- Participer au projet personnalisé
- Participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet éducatif spécialisé
- Mettre en œuvre des activités éducatives individuelles ou collectives adaptées à la personne ou au groupe et en cohérence avec le projet éducatif spécialisé
- Accompagner la personne/le groupe dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial
- Participer à la vie de l'institution

Il s'agira, pour vous, de rendre compte de votre expérience en prenant appui, régulièrement, sur le référentiel professionnel.

Les compétences requises pour exercer les fonctions de moniteur éducateur sont déclinées par blocs de compétences.

Blocs de compétences du certificat diplôme d'Etat de moniteur éducateur

Bloc de compétences n° 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

Bloc de compétences n° 2 : Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive

Bloc de compétences n° 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

Les compétences à mobiliser dans chacun des blocs de compétences sont précisées dans l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Votre dossier de validation des acquis de l'expérience devra en conséquence fournir aux examinateurs une information suffisamment précise pour mettre votre expérience en regard du référentiel professionnel et pour procéder à un travail de repérage des aptitudes, compétences et connaissances. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

Après examen de votre dossier de présentation des acquis de l'expérience et vous avoir reçu en entretien, les examinateurs se prononceront sur l'étendue de la validation accordée (totale, partielle ou aucune validation).

Dans le cas d'une validation partielle, les examinateurs se prononceront sur les connaissances, aptitudes et compétences qui devront faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du DEME. Vous pourrez opter pour un complément d'expérience professionnelle en vue d'une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme. Dans ce cas, vous serez dispensé des épreuves de certification attachées aux blocs de compétences déjà validés et bénéficierez des dispenses de formation théorique et pratique correspondantes.

Les étapes pour établir le dossier de validation des acquis de l'expérience

Nous vous proposons, pour renseigner efficacement votre Dossier de validation des acquis de l'expérience, de suivre la démarche suivante :

1^{ère} étape : appropriation du Dossier de validation des acquis de l'expérience et du référentiel professionnel

- Lisez attentivement ce dossier de validation des acquis de l'expérience, afin d'en maîtriser la structure
- Lisez attentivement le référentiel professionnel du diplôme d'Etat de moniteur éducateur afin :
 - de vous faire une représentation des activités mises en œuvre par un moniteur éducateur diplômé,
 - d'identifier les exigences du métier.

2^{ème} étape : première analyse de votre expérience.

Il s'agit de repérer les expériences significatives dont vous rendrez compte dans votre dossier de validation des acquis de l'expérience.

Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit.

➤ **Mettre à plat votre expérience**

Lister les différentes activités que vous avez exercées jusqu'à ce jour, même si elles n'ont pas de relations directes avec le diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

➤ **Identifier vos expériences ayant un lien direct avec le diplôme d'Etat de moniteur éducateur**

Ce travail doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, une ou des expériences en lien direct avec le diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

➤ **Choisir une première expérience**

Vous devez choisir une expérience principale, qui constituera une part importante de votre Dossier de validation des acquis de l'expérience. En effet, vous serez invité à la décrire. Cette expérience doit avoir un rapport direct avec le diplôme visé. Pour vous aider dans ce choix, prenez appui sur le référentiel professionnel. Il est également souhaitable que cette expérience soit la plus récente possible.

➤ **Choisir une autre expérience voire deux autres expériences**

Choisissez, si votre parcours personnel ou professionnel vous le permet et si vous le souhaitez, une seconde expérience qui pourra être décrite dans le Dossier de validation des acquis de l'expérience. Une troisième expérience pourra éventuellement être relatée.

Pour la deuxième et la troisième expérience, il n'est pas exigé de présenter plus d'une situation.

Un critère essentiel doit vous guider dans le choix de ces expériences : elles doivent compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, ces expériences devront, dans la mesure du possible, vous permettre de :

- présenter une ou plusieurs des activités, susceptibles d'être mises en œuvre par un encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale que votre expérience principale n'aurait pas mise en lumière ;

- mettre en évidence une intervention dans un contexte différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse du secteur d'activité, du type d'organisation ou des missions confiées.

3^{ème} étape : constitution de votre Dossier de validation des acquis de l'expérience

Partie II du dossier de validation des acquis

Dans cette partie, vous présenterez vos motivations et complétez trois tableaux.

➤ **Vos motivations**

L'expression de vos motivations devra permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

➤ **Votre parcours**

Le tableau B1 permet au jury d'avoir une vision globale de vos expériences en milieu professionnel en lien direct avec le diplôme

Le tableau B2 concerne les autres activités en lien direct avec le diplôme.

Le tableau C permet au jury d'être renseigné sur les différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s).

Vous pourrez joindre à ces tableaux tous les justificatifs que vous jugerez nécessaires et les inscrirez dans le tableau des documents annexes.

Partie III du dossier de validation des acquis

Dans cette partie, vous présenterez votre expérience en lien direct avec le diplôme.

Il est rappelé que vous n'avez pas l'obligation de documenter votre dossier de validation des acquis de l'expérience avec plusieurs expériences.

La description se fera sous 3 angles :

- présentation du cadre de votre intervention ;
- description d'activités significatives en lien direct avec tout ou partie du référentiel professionnel
- analyse globale de cette expérience.

➤ **Présentation du cadre de votre intervention**

Cette partie permettra au jury de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'expérience que vous avez choisie de décrire. Elle comporte 6 rubriques :

- votre emploi ou votre fonction ;
- l'environnement institutionnel de votre structure ;
- votre structure ;
- votre position dans la structure ;
- vos activités ;
- le public et les équipes avec lesquels vous travaillez.

A chaque rubrique, à l'exception de la première pour laquelle le questionnement est fermé, une consigne vous est proposée.

S'agissant de la rubrique relative aux activités que vous mettez en œuvre dans le cadre de l'expérience choisie, nous vous suggérons de procéder de la façon suivante :

- d'abord, lister l'ensemble des tâches que vous réalisez, sans souci d'organisation ou de hiérarchisation ;
- ensuite, procéder ensuite à des regroupements de tâches, de manière à retenir les

- activités principales qui structurent votre emploi ou votre fonction ;
- enfin, estimer en pourcentage et approximativement le temps régulièrement consacré à chacune de ces activités sur la période durant laquelle vous avez exercé l'activité (sur une semaine, ou un mois ou une année).

➤ **Description de situations d'activités significatives en lien direct avec tout ou partie du référentiel professionnel**

Dans cette partie, vous présenterez la ou les situations d'activités significative(s) qui couvre(nt) tout ou partie du référentiel professionnel. Chaque situation devra être rattachée à une ou plusieurs activités du référentiel professionnel.

Il ne s'agit pas de rendre compte de l'ensemble de votre expérience, mais de quelques situations de travail qui, cumulées, couvrent tout ou partie du référentiel professionnel du certificat d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

Un principe simple et efficace peut vous être suggéré :

- la première situation de travail pourra correspondre au bloc de compétences 1 du référentiel professionnel ;
- la deuxième situation de travail pourra correspondre au bloc de compétences 2 du référentiel professionnel ;
- la troisième situation de travail pourra correspondre au bloc de compétences 3 du référentiel professionnel.

Votre récit pourra également faire référence, à chaque fois que vous le jugerez utile, à des éléments de preuve ou documents, que vous produirez en annexe et que vous classerez en ayant le souci de montrer, dans le tableau de synthèse, à quel bloc de compétences cet élément renvoie.

Un même document pourra, le cas échéant, être référé à plusieurs fonctions.

Pour vous aider dans le choix des documents, il vous est proposé de limiter à 1 ou 2 le nombre de documents fournis par situation décrites. Il s'agit d'une indication, non d'une exigence. Plus que le nombre, c'est la diversité et la pertinence de ces documents qui importe. Ils ne doivent pas se substituer à votre récit. Ils permettent simplement de consolider celui-ci.

Deux principaux critères pourront vous guider dans vos choix :

- vous les avez conçus dans le cadre de votre action ou avez pleinement contribué à leur réalisation ;
- ils témoignent, directement ou indirectement, de votre activité.

➤ **Analyse globale de cette expérience**

Cette partie est organisée en 6 thèmes :

- principes d'action et objectifs ;
- sources d'information et de documentation ;
- participation au fonctionnement de l'établissement ou du service ;
- degré d'autonomie, d'initiative et de délégation ;
- évaluation de votre intervention ;
- compétences mises en œuvre.

Pour chaque thème, une consigne vous est proposée, afin d'orienter votre récit. Cette analyse globale devra permettre au jury de comprendre comment cette expérience vous a permis de mobiliser, d'acquérir et/ou d'actualiser vos compétences professionnelles.

Décrire dans le dossier de validation des acquis, une expérience n°2 et une expérience n°3

La description des expériences 2 et 3 n'est pas obligatoire.

Ces expériences doivent compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle aux examinateurs. Plus précisément, elles devront, dans la mesure du possible, vous permettre de :

- couvrir tout ou partie d'une activité, que votre expérience principale n'aurait pas mise en lumière
- mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite.

Votre récit pourra s'appuyer sur les conseils proposés précédemment pour l'expérience principale.